

## HONORAIRES DE GESTION

### PRESTATIONS PRINCIPALES DE GESTION

### HONORAIRES TTC <sup>1</sup>

▶ Locaux d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 96 juillet 1989)	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux meublés	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux commerciaux	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Locaux professionnels	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Autres locaux (garage, parking ...)	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Immeuble entier	7,20% du montant du loyer hors charges
▶ Garantie du paiement des loyers impayés et détérioration immobilières (en sus des honoraires de gérance)	3,60% du montant du loyer et charges
▶ Prestations particulières (rédaction de bail, état des lieux, frais de dossier contentieux locataire, gestion des contrats d'assurance ...)	Sur demande

### LOCATIONS ACCESSOIRE À LA GESTION

### HONORAIRES TTC <sup>1</sup>

▶ <b>Locaux d'habitation nus ou meublés (soumis à l'article du 6 juillet 1989, art.5)</b>		
- entremise et négociation	1% du loyer annuel hors charges	baillieur
- visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail <sup>2</sup>	4,5% du loyer annuel hors charges	baillieur
	4,5% du loyer annuel hors charges	locataire
- état des lieux, location vide <sup>2</sup>	2€/m <sup>2</sup>	baillieur
	2€/m <sup>2</sup>	locataire
- état des lieux location meublée <sup>2</sup>	2€/m <sup>2</sup>	baillieur
	2€/m <sup>2</sup>	locataire
▶ <b>Locaux de droit commun</b>		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	baillieur
- rédaction du bail	4,5% du loyer annuel hors charges	baillieur
	4,5% du loyer annuel hors charges	locataire
- état des lieux	2€/m <sup>2</sup>	baillieur
	2€/m <sup>2</sup>	locataire
▶ <b>Locaux commerciaux</b>		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	locataire
- rédaction du bail	3€/m <sup>2</sup>	locataire
- état des lieux	9% du loyer annuel hors charges	locataire
▶ <b>Locaux professionnels</b>		
- négociation	1% du loyer annuel hors charges	locataire
- rédaction du bail	3€/m <sup>2</sup>	locataire
- état des lieux	9% du loyer annuel hors charges	locataire
▶ <b>Autres locaux (garage, parking...)</b>	80€	locataire

### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS LOCATAIRES

### HONORAIRES TTC <sup>1</sup>

▶ Avenant au bail	46,00 €
▶ Frais pour chèque ou prélèvement impayé	30,00 €
▶ Frais pour dossier en recouvrement à l'huissier ou avocat	54,00 €
▶ Frais 1ère relance pour loyer ( pli simple)	6,00 €
▶ Frais 2ème relance pour loyer (lettre recommandée avec AR)	11,00 €

1/ TVA en vigueur de 20% incluse.

2/ Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au propriétaire et demeure inférieur ou égal au plafond fixé par voie réglementaire.

## HONORAIRES SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ

### PRESTATIONS

### HONORAIRES TTC <sup>1</sup>

#### PRESTATIONS INCLUSES DANS LE FORFAIT ANNUEL

(selon configuration, équipements collectifs, personnel de l'immeuble, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel)

● Immeuble à destination totale d'habitation	Entre <b>120,00</b> €/lot et <b>410,00</b> €/lot
● Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Entre <b>180,00</b> €/lot et <b>950,00</b> €/lot

#### PRESTATIONS PARTICULIÈRES HORS FORFAIT

(réunions et visites supplémentaires, prestations relatives aux litiges, etc., frais de reprographie et administratifs inclus, frais d'affranchissement ou d'acheminement à rembourser au réel) et **dépassement des honoraires et durées convenus pour la tenue des assemblées générales, réunions, visites/vérifications périodiques incluses dans le forfait**

● Immeuble à destination totale d'habitation	Soit tarif convenu par les parties Soit <b>114,00</b> €/heure au prorata du temps passé
● Immeuble à destination totale autre que d'habitation (bureaux, centres commerciaux, locaux professionnels)	Soit tarif convenu par les parties Soit <b>114,00</b> €/heure au prorata du temps passé
<b>MAJORATION PRESTATIONS URGENTES DE GESTION DES SINISTRES EN DEHORS DES JOURS ET HEURES OUVRABLES</b>	Coût horaire TTC majoré de 25%
<b>AUTRES PRESTATIONS PARTICULIÈRES</b> (travaux autres que maintenance, travaux d'amélioration, études techniques, etc.)	Sur demande

#### PRESTATIONS INDIVIDUELLES IMPUTABLES AUX SEULS COPROPRIÉTAIRES

État daté	<b>300,00 €</b>
Mise en demeure	<b>18,00 €</b>
Autres prestations	Sur demande

1/ TVA en vigueur de 20% incluse.

**www.dubois-du-portal.com**

La remise d'une note est obligatoire



| AGIR POUR LE LOGEMENT |

ADMINISTRATION DE BIENS – LOCATIONS

19, rue de Villiers de l'Isle Adam – B.P. 60428 – 60 004 BEAUVAIS CEDEX  
☎ 03.44.114.115 – ☎ 03.44.488.225

Cabinet ouvert du lundi au jeudi de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 à 18 heures – le vendredi de 9 heures 30 à 12 heures et de 14 à 17 heures

SYNDIC DE COPROPRIETES

26, avenue Salvador Allende – B.P. 60428 – 60 004 BEAUVAIS CEDEX  
☎ 03.44.48.24.16 – ☎ 03.44.45.16.83

Cabinet ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures